

Bulletin officiel annexe au journal Dimanche

Dimanche

ÉGLISE *de* LIÈGE

104^e année • N°3
Mai - Juin • Mai - Juni 2026

**MONSEIGNEUR DELVILLE
FÊTE SES 75 ANS !
QU'ESPÉRER POUR DEMAIN ?**

Article spécial

***BISCHOF DELVILLE
FEIERT SEINEN 75 !
WAS ERWARTET UNS MORGEN?***

Sonderartikel



4

Article spécial

Sonderartikel

4 - Monseigneur Delville fête ses 75 ans ! Qu'espérer pour demain ?

5 - Bischof Delville feiert seinen 75.! Was erwartet uns morgen?

Mot de l'évêque

Wort des bischofs

Le corps et le sang ou les dons du Christ - 6

Der Leib und das Blut oder die Gaben Christi - 7

6

8

Agenda de l'évêque

Mot du Vicariat Général

Canon 517, 2° - 12

12

Fabrique d'église

Changement de trésorier - 15

Diverses indexations - 15

Défraiement des bénévoles ou volontariat - 16

Marchés publics - 16

15

18

ASBL

18 - Quelques échéances à ne pas oublier

18 - L'assemblée générale ordinaire

18 - Déclaration UBO

18 - Déclaration fiscale des ASBL

Nominations

Nominations pastorales - 20

Départs et remerciements - 20

20

21

Catéchuménat

Accueil et accompagnement - 21

23

Collectes prescrites

Vorgeschriebene Kollekten

Notice de décès

25

TABLER DES MATIÈRES

RETOUR SUR LA SEMAINE SAINTE



29 MARS - DIMANCHE DES RAMEAUX



30 MARS - LUNDI SAINT
VEILLÉE DE PRIÈRE POUR LES MARTYRS CONTEMPORAINS



1er AVRIL - MERCREDI SAINT
MÛSE CHRISMALE



2 AVRIL - JEUDI SAINT
MESSE DU DERNIER REPAS DE JÉSUS | LAVEMENT DES PIEDS



3 AVRIL - VENDREDI SAINT
CHEMIN DE CROIX DANS LIÈGE ET OFFICE DE LA PASSION



4 AVRIL - SAMEDI SAINT
VEILLÉE PASCALE À VISÉ | BAPTÊME DE 5 CATÉCHUMÈNES



6 AVRIL - LUNDI DE PÂQUES
CHASSE AUX ŒUFS DANS LES JARDINS DE L'ÉVÊQUE

ARTICLE SPÉCIAL

MONSEIGNEUR DELVILLE FÊTE SES 75 ANS ! QU'ESPÉRER POUR DEMAIN ?

Le 29 avril, l'évêque Jean-Pierre Delville fête ses 75 ans. Un jour important pour lui, mais aussi pour l'ensemble du diocèse, puisqu'il rédigera sa lettre de renonciation. En effet, depuis 1983, le droit canonique prévoit qu'un évêque présente sa démission au Pape lorsqu'il atteint cet âge. Se pose alors la question de sa succession.

Le nonce apostolique, Franco Coppola, mènera un travail d'enquête et réalisera plusieurs consultations auprès de différents collaborateurs du diocèse pour déterminer le profil le plus adéquat. Il proposera ensuite trois noms au Pape, qui prendra la décision finale.

En attendant la nomination d'un successeur, deux situations sont possibles : soit l'évêque continue sa mission le temps nécessaire, soit un administrateur provisoire est nommé. Ce second scénario est beaucoup plus rare et se produit généralement lorsque l'état de santé de l'évêque ne lui permet pas de poursuivre sa mission.

Le 29 avril 2026, c'est donc une lettre importante qui sera envoyée à Rome. Mais il ne sera pas encore temps de dire au revoir à Mgr Delville, puisque celui-ci demeurera l'évêque du diocèse de Liège jusqu'à ce que le Pape nomme quelqu'un pour lui succéder. Quant au diocèse, il ne sera pas question de passer "en affaires courantes". Il poursuivra pleinement sa mission. Si la rédaction de la lettre de renonciation constitue une étape importante, elle n'implique donc pas de changement majeur dans le fonctionnement du diocèse tant qu'aucun successeur n'est choisi.

Nous ignorons combien de temps il nous faudra attendre pour connaître le nom du prochain évêque de Liège. Entre l'envoi de la lettre de renonciation et la nomination d'un nouvel évêque, six mois, un an voire deux ans ou plus peuvent s'écouler. Il faudra donc s'armer de patience et profiter de ce temps pour être aux côtés de Mgr Jean-Pierre Delville et le soutenir dans la suite de sa mission.

Si nombre de questions demeurent encore sans réponse, une chose est certaine: le 29 avril est un jour de joie et de fête. Nous souhaitons ainsi un heureux anniversaire à notre évêque. Nous lui adressons également tous nos remerciements pour son engagement et tout ce qu'il a apporté et continue d'apporter au diocèse. Son regard d'historien, son écoute, sa disponibilité et son naturel auront certainement marqué les esprits. Qu'il reste dans nos prières et que la retraite - qui arrivera dans un futur plus ou moins proche - soit pour lui un temps de paix, de repos et de renouveau!

**Merci, Monseigneur !
Et joyeux anniversaire !**

Sandra OTTE



SONDERARTIKEL

BISCHOF DELVILLE FEIERT SEINEN 75.! WAS ERWARTET UNS MORGEN?

Am 29. April feiert Bischof Jean-Pierre Delville seinen 75. Geburtstag. Ein wichtiger Tag für ihn, aber auch für die gesamte Diözese, da er an diesem Tag sein Rücktrittsgesuch verfassen wird. Denn seit 1983 sieht das Kirchenrecht vor, dass ein Bischof beim Erreichen dieses Alters seinen Rücktritt beim Papst einreichen muss. Damit stellt sich die Frage nach seiner Nachfolge.

Der Apostolische Nuntius Franco Coppola wird eine Umfrage durchführen und verschiedene Mitarbeiter der Diözese konsultieren, um das am besten geeignete Profil zu ermitteln. Anschließend wird er dem Papst drei Namen vorschlagen, der dann die endgültige Entscheidung treffen wird.

Bis zur Ernennung eines Nachfolgers gibt es zwei Möglichkeiten: Entweder übt der Bischof sein Amt so lange wie nötig weiter aus, oder es wird ein vorläufiger Verwalter ernannt. Das zweite Szenario ist weitaus seltener und tritt in der Regel dann ein, wenn der Gesundheitszustand des Bischofs es ihm nicht erlaubt, sein Amt weiter auszuüben.

Am 29. April 2026 wird also ein wichtiges Schreiben nach Rom geschickt. Doch es ist noch nicht an der Zeit, sich von Bischof Delville zu verabschieden, da dieser, bis zur Ernennung eines Nachfolgers durch den Papst, Bischof der Diözese Lüttich bleiben wird. Was die Diözese betrifft, so wird es nicht darum gehen, „zum Tagesgeschäft überzugehen“. Sie wird ihre Mission uneingeschränkt fortsetzen. Auch wenn die Abfassung des Rücktrittsgesuchs einen wichtigen Schritt darstellt, bedeutet dies also keine wesentliche Änderung in der Arbeitsweise der Diözese, solange noch kein Nachfolger ausgewählt ist.

Wir wissen nicht, wie lange wir noch warten müssen, bis wir den Namen des nächsten Bischofs von Lüttich erfahren. Zwischen der Einreichung des Rücktrittsschreibens und der Ernennung eines neuen Bischofs können sechs Monate, ein Jahr oder sogar zwei Jahre und mehr vergehen. Wir müssen uns also in Geduld üben und diese Zeit nutzen, um Bischof Jean-Pierre Delville zur Seite zu stehen und ihn bei der weiteren Erfüllung seines Auftrags zu unterstützen.



Auch wenn noch viele Fragen offen sind, steht eines fest: Der 29. April ist ein Tag der Freude und des Feierns. Wir wünschen unserem Bischof daher alles Gute zum Geburtstag. Wir sprechen ihm auch unseren herzlichen Dank für sein Engagement und all das aus, was er der Diözese gegeben hat und weiterhin gibt. Sein Blick als Historiker, seine Fähigkeit zuzuhören, seine Verfügbarkeit und seine natürliche Art haben sicherlich einen bleibenden Eindruck hinterlassen. Möge er in unseren Gebeten bleiben und möge der Ruhestand – der in mehr oder weniger naher Zukunft bevorsteht – für ihn eine Zeit des Friedens, der Erholung und der Erneuerung sein!

Vielen Dank, Monsignore! Und alles Gute zum Geburtstag!

Sandra OTTE

MOT DE L'ÉVÊQUE

LE CORPS ET LE SANG OU LES DONS DU CHRIST

Chers Frères et Sœurs,

En ces dimanches du temps de Pâques, la liturgie nous fait découvrir la vie nouvelle de Jésus ressuscité, qui vit de la vie du Père. Jésus veut nous faire participer à sa vie, selon l'évangile de ce 3 mai (5e dimanche de Pâques) : « Je pars vous préparer une place », dit-il (Jn 14,3). Thomas lui dit : « Seigneur, nous ne savons pas où tu vas. Comment pourrions-nous savoir le chemin ? » Jésus lui répond : « Je suis le Chemin, la Vérité et la Vie ; personne ne va vers le Père sans passer par moi » (Jn 14,5-6). Jésus est la véritable orientation de notre vie, il est notre chemin ; il est « le pain de l'homme en route », comme dit le cantique du *Lauda Sion*, qu'on chante à la fête du Saint-Sacrement.

En ce temps pascal, nous voyons le Christ s'éloigner de nous extérieurement par son Ascension et se rapprocher de nous intérieurement par son Esprit. Cet Esprit crée notre Église, dans laquelle nous vivons la communion au Christ par l'eucharistie. S'il n'y avait pas d'eucharistie, l'Église n'existerait pas, les chrétiens ne se réuniraient pas, le corps du Christ ne nous serait pas donné en nourriture spirituelle. C'est pourquoi nous fêtons la fête du Saint-Sacrement après la Pentecôte, don de l'Esprit, pour célébrer la communion du Christ ressuscité avec nous.

Cette année, nous célébrerons la Fête-Dieu avec S. Exc. Mgr Franco Coppola, nonce apostolique, qui présidera notre célébration à la basilique Saint-Martin à Liège et la procession qui s'en suivra jusqu'à la cathédrale, le jeudi 4 juin. Ce sera pour nous une occasion particulière de valoriser le corps et le sang du Christ ; chacun est invité chaleureusement à cette célébration. « Je suis le pain vivant », dit le Christ. « Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement » (Jn 6, 51). Le Christ donne la

vie éternelle à celui qui communie à son corps et à son sang. « Ma chair est la vraie nourriture, et mon sang est la vraie boisson » (Jn 6, 55).

Le sang rappelle le sang versé par le Christ lors de sa passion. Le sang est la vie du corps, le sang versé signifie le don de la vie que l'on fait à l'autre. « Le sang des martyrs est la semence des chrétiens », disait Tertullien, vers l'an 200. Le sang de saint Lambert, versé à Liège produit une lumière miraculeuse : « Au village de Liège, dans la chambre où le saint de Dieu avait répandu son sang bienheureux, des luminaires allumés par la puissance divine resplendissaient régulièrement, de sorte que toute la maison en était illuminée, comme d'un rayon de soleil » (*Vita* de saint Lambert, ch. 20). Le sang versé est donc source de lumière. Il débouche sur la construction d'une ville nouvelle : « Au même endroit une ville a été construite, comme cela convenait ; elle est préservée par la vénérable mémoire de celui qui doit être vénéré plus amplement chaque jour » (*Vita*, ch. 27).

En ce temps de violences et de guerres où le sang coule à flots, souvent en cachette, l'assurance que nous donne le Christ l'emporte sur la peur et sur le mal. Nous portons dans notre prière le sort de l'humanité souffrante, celle qui verse son sang. Nous portons aussi dans la prière ceux qui donnent leur vie par le partage de leur temps et de leurs ressources. Ce don ne nous vide pas, mais il nous ouvre à la vie éternelle, au mystère de la vie en plénitude. Prions dès lors pour que notre temps pascal débouche sur la paix dans notre société et notre monde.



† Jean-Pierre Delville,
votre évêque

WORT DES BISCHOFS

DER LEIB UND DAS BLUT ODER DIE GABEN CHRISTI

Liebe Brüder und Schwestern,

An den Sonntagen der Osterzeit lässt uns die Liturgie das neue Leben des auferstandenen Jesus entdecken, der aus dem Leben des Vaters lebt. Jesus möchte uns an seinem Leben teilhaben lassen, wie es im Evangelium vom 3. Mai (5. Ostersonntag) heißt: „Ich gehe, um euch einen Platz zu bereiten“, sagt er (Joh 14,3). Thomas sagt zu ihm: „Herr, wir wissen nicht, wohin du gehst. Wie sollen wir dann den Weg kennen?“ Jesus antwortet ihm: „Ich bin der Weg, die Wahrheit und das Leben; niemand kommt zum Vater außer durch mich“ (Joh 14,5-6). Jesus ist die wahre Orientierung unseres Lebens, er ist unser Weg; er ist „das Brot des Menschen auf dem Weg“, wie es im Lied „Lauda Sion“ heißt das wir am Fronleichnamfest singen.

In dieser Osterzeit sehen wir, wie Christus sich durch seine Himmelfahrt äußerlich von uns entfernt und sich uns innerlich durch seinen Geist nähert. Dieser Geist schafft unsere Kirche, in der wir durch die Eucharistie die Gemeinschaft mit Christus leben. Gäbe es keine Eucharistie, gäbe es keine Kirche, würden sich die Christen nicht versammeln, und der Leib Christi würde uns nicht als geistliche Speise gegeben. Deshalb feiern wir nach Pfingsten, der Gabe des Heiligen Geistes, das Fronleichnamfest, um die Gemeinschaft des auferstandenen Christus' mit uns zu feiern.

In diesem Jahr feiern wir Fronleichnam mit Seiner Exzellenz Msgr. Franco Coppola, dem Apostolischen Nuntius, der am Donnerstag, dem 4. Juni, unserer Feier in der Sankt-Martin Basilika in Lüttich sowie der anschließenden Prozession zur Kathedrale vorstehen wird. Dies wird für uns eine besondere Gelegenheit sein, den Leib und das Blut Christi zu verehren; jeder ist herzlich zu dieser Feier eingeladen. „Ich bin das lebendige Brot“, sagt Christus. „Wer von

diesem Brot isst, wird in Ewigkeit leben“ (Joh 6,51). Christus schenkt demjenigen ewiges Leben, der seinen Leib und sein Blut empfängt. „Mein Fleisch ist die wahre Speise, und mein Blut ist der wahre Trank“ (Joh. 6,55).

Das Blut erinnert an das Blut, das Christus während seiner Passion vergossen hat. Das Blut ist das Leben des Körpers; vergossenes Blut bedeutet die Hingabe des eigenen Lebens an den anderen. „Das Blut der Märtyrer ist der Same der Christen“, sagte Tertullian um das Jahr 200. Das Blut des heiligen Lambertus, das in Lüttich vergossen wurde, erzeugt ein wundersames Licht: „Im Dorf Lüttich, in dem Zimmer, in dem der Heilige Gottes sein seliges Blut vergossen hatte, leuchteten durch göttliche Kraft entzündete Lichter regelmäßig, sodass das ganze Haus wie von einem Sonnenstrahl erhellt wurde“ (*Vita* des heiligen Lambertus, Kap. 20). Das vergossene Blut ist also eine Lichtquelle. Es führt zum Bau einer neuen Stadt: „An derselben Stelle wurde, wie es sich gehörte, eine Stadt errichtet; sie wird durch das ehrwürdige Andenken dessen bewahrt, der jeden Tag mehr verehrt werden muss“ (*Vita*, Kap. 27).



In dieser Zeit der Gewalt und der Kriege, in der das Blut in Strömen fließt, oft im Verborgenen, überwindet die Zuversicht, die Christus uns schenkt, die Angst und das Böse. Wir tragen das Schicksal der leidenden Menschheit, die ihr Blut vergießt, in unseren Gebeten. Wir tragen auch jene im Gebet, die ihr Leben hingeben, indem sie ihre Zeit und ihre Ressourcen teilen. Diese Gabe entleert uns nicht, sondern öffnet uns für das ewige Leben, für das Geheimnis des Lebens in Fülle. Lasst uns daher beten, dass unsere Osterzeit zu Frieden in unserer Gesellschaft und unserer Welt führt.

Ihr Bischof,

† Jean-Pierre Delville

AGENDA DE L'ÉVÊQUE

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

4	Réunion de Fabrique 5 📍 CATHÉDRALE, 9H45	6	Célébrati 📍 SÉMINAIRE, Célébration anniversaire l'élection de 7 📍 BRUXELL
Commission interdiocésaine pour le patrimoine et l'art religieux 📍 NAMUR, 11H Fondation St Lambert 11 📍 LIÈGE, 17H	Conseil presbytéral 12 📍 BRIALMONT, 10H	CA et AG Caritas Secours 13 📍 BRUXELLES, 10H	Célébrati 📍 CATHÉDRA Conféren célébrati 14 📍 CHÂTEA WALEFFE, 14
18	Rencontre des visiteurs de malades 19 📍 BANNEUX, 14H	Colloque du CIPAR 20 📍 NAMUR, 9H30	Conféren épiscopal 21 📍 MALINES
Procession 400 ans de l'église de Herve 25 📍 EGLISE DE HERVE, 12H	26	CRER-Centre de Recherche Education et Religions 27 📍 UCLOUVAIN, 15H	AG ARCA Archives c monde co 28 📍 LOUVAI NEUVE, 17H



MAI 2026

VENDREDI

SAMEDI

DIMANCHE

	<p>Journée pour les vocations 📍 BANNEUX, 10H30 Célébration 1 📍 BANNEUX, 18H</p>	2	<p>Anniversaire de Sant'Egidio 3 📍 ST BARTHÉLEMY, 11H</p>
<p>on 12H e de e Léon XIV ES, 17H30</p>	<p>Conseil épiscopal 8 📍 LIÈGE, 9H30</p>	<p>Anniversaire de la Déclaration de Robert Schuman 9 📍 METZ</p>	10
<p>on de on LE, 10H ce et on U DE 4H</p>	15	<p>Confirmations 16 📍 WANZE, 16H</p>	<p>Confirmations 📍 WANZE, 10H30 Installation du reliquaire de Sainte Alénie 17 📍 SANCTUAIRE D'HOZÉMONT, 15H</p>
<p>ce le , 10H30</p>	<p>ÇA + AG ASBL Evêché 📍 LIÈGE, 9H Conseil épiscopal 22 📍 LIÈGE, 10H</p>	23	<p>Célébration de la Pentecôte + Confirmations 24 📍 CATHÉDRALE, 10H</p>
<p>- du atholique N-LA-</p>	29	<p>Rencontre des confirmands 30 📍 ST FRANÇOIS DE SALES, 14H30</p>	<p>Confirmations 📍 ST FRANÇOIS DE SALES, 10H30 Institutions ministères laïcs 31 📍 CATHÉDRALE, 16H30</p>

AGENDA DE L'ÉVÊQUE

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

<p>Rencontre Euregio 1 📍 ROERMOND, 10H</p>	<p>Commission Diaconie 2 📍 BRUXELLES, 14H30</p>	3	<p>Célébration procession Fête-Dieu 4 📍 SAINT-...</p>
<p>Rencontre du Conseil rectoral 8 📍 UCLOUVAIN, 14H</p>	9	10	<p>AG Caritative internationale 11 📍 BRUXELLES</p>
<p>Journée détente pour les PAD (Prêtres accueillis dans le diocèse) 15 📍 BLEGNY + VAL DIEU, 10H</p>	16	17	<p>Rencontre évêques francophones 📍 LIÈGE, 10H AG Justice 18 📍 BRUXELLES</p>
<p>Session du Conseil épiscopal 22 📍 BRIALMONT, 9H30</p>	23	24	<p>Conférence épiscopale 25 📍 MALINES</p>
29	30		

JUIN - JUNI 2026

VENDREDI

SAMEDI

DIMANCHE

<p>ion et n de la MARTIN, 19H</p>	<p>Conseil épiscopal 5 📍 LIÈGE, 9H30</p>	<p>Colloque de la Fête-Dieu : "Le Sang du Christ" 📍 SAINTE-JULIENNE DE CORNILLON, 9H Célébration de la Fête-Dieu 6 📍 EGLISE DU SAINT SACREMENT, 18H</p>	<p>Confirmations 7 📍 SAINT VINCENT, 11H</p>
<p>as onal LES, 10H</p>	<p>12</p>	<p>Célébration – Départ de la Communauté jésuite 13 📍 SAINT-CHRISTOPHE, 18H</p>	<p>Célébration avec la communauté gréco-catholique et Mgr Crisan 14 📍 TROGNÉE, 11H</p>
<p>e des ones e et paix LES, 18H</p>	<p>Concert d'Orgue 19 📍 SÉMINAIRE, 18H</p>	<p>20</p>	<p>Confirmations 21 📍 ROCOURT, MISSION ITALIENNE, 11H30</p>
<p>ce le S, 10H30</p>	<p>Commission Diaconat permanent 📍 LIÈGE, 14H Rencontre des confirmands 26 📍 VISÉ, 17H</p>	<p>27</p>	<p>Célébration des 100 ans du Sacré-Cœur de Dison-Andrimont 28 📍 SAINT-FIACRE, 10H</p>

MOT DU VICARIAT GÉNÉRAL

CANON 517, 2° - UNE UNITÉ PASTORALE DIRIGÉE EN L'ABSENCE DE CURÉ



Remettre l'Église au milieu du village

« Si, à cause de la pénurie de prêtres, l'Évêque diocésain croit qu'une participation à l'exercice de la charge pastorale d'une paroisse doit être confiée à un diacre ou à une autre personne non revêtue du caractère sacerdotal, ou encore à une communauté de personnes, il constituera un prêtre pour être muni des pouvoirs et facultés du curé, le modérateur de la charge pastorale. » (canon 517,2°)

Depuis 2014, le diocèse de Liège applique ce canon autorisant l'évêque à nommer à la tête d'une unité pastorale, un ou plusieurs baptisés qui ne sont pas prêtres.

Quand le canon 517,2° est mis en œuvre dans le diocèse de Liège, le prêtre « muni des pouvoirs et facultés du curé, le modérateur de la charge pastorale » est le doyen local, qui devient de la sorte garant du lien ecclésial et est appelé à intervenir en cas de difficulté.

Jusqu'ici ce canon fut appliqué sans trop de remous dans notre diocèse, mais à l'occasion de la récente désignation d'une

coordinatrice à la tête d'une unité pastorale liégeoise, les réseaux sociaux et autres moyens de communication se sont curieusement enflammés, avec peu de nuances et de discernement : « *Triste de voir que des évêques se laissent non plus guider par le Christ mais par le chant des sirènes* », pouvait-on ainsi lire concernant une nomination qui relèverait « *plus du déploiement d'une idéologie anticléricale, purement humaine et féministe, que du souci surnaturel des âmes* ».

D'autres avis en sens contraire se demandaient pourquoi une femme ne serait « que » nommée coordinatrice d'unité pastorale, une manœuvre de l'autorité ecclésiale destinée à retarder l'accès des femmes au presbytérat.

Ce genre de réactions est un bel exemple de relecture idéologique de ce qui n'a pas lieu d'être et constitue un inutile procès d'intention.

Le présent propos est donc destiné à remettre... l'Église au milieu du village.

Tout prêtre ne fait pas un curé heureux

Certains critiques ont objecté que le diocèse de Liège n'est pas réellement en proie à la « pénurie de prêtres » dont parle le canon 517, 2° et qu'il abuse donc pour des raisons idéologiques de l'exception prévue par le droit canon.

Ceux qui argumentent en ce sens, méconnaissent la science canonique, où chaque canon doit être lu et compris dans son contexte.

Or, le canon 517,2° se trouve dans le chapitre qui traite de la paroisse et de son curé.

Ce chapitre est inauguré par le canon 515, qui stipule en son §1 : « *La paroisse est la communauté précise de fidèles qui est*

constituée d'une manière stable dans l'Église particulière, et dont la charge pastorale est confiée au curé, comme à son pasteur propre, sous l'autorité de l'Évêque diocésain.»

Le pasteur dont traitent ces canons, est donc un prêtre qui peut être nommé curé. Une telle nomination n'est pas faite pour tous ceux qui ont reçu l'ordination presbytérale.

Depuis 2001, avec l'épiscopat de Mgr Jousten et sous l'impulsion vigoureuse du vicaire général Alphonse Borrás, fut lancé « le chantier paroisse ».

Le diocèse de Liège ajusta son habit paroissial, historiquement constitué de plus de 600 clochers (petites paroisses) et réorganisa sa pastorale territoriale autour de 70 unités pastorales.

Celles-ci sont des ensembles, constitués de plusieurs clochers, qui agrègent de nombreuses équipes de collaborateurs – ministres du culte et bénévoles – que le curé est appelé à organiser, motiver, enthousiasmer et évangéliser.

Or, diriger une unité pastorale nécessite des charismes particuliers.

Nombre d'excellents prêtres œuvrant dans le diocèse de Liège sont appelés à se déployer autrement.

Affirmer cela, n'implique aucun jugement moral, mais constitue un discernement pastoral : diriger une unité pastorale est comparable par sa taille et par sa complexité humaine à diriger une petite ou moyenne entreprise (PME). Et tout le monde n'est pas fait pour diriger une PME.

L'ordination presbytérale n'offre pas à tous les prêtres, comme par magie, des moyens surnaturels pour exercer la charge curiale.

Croire une chose pareille constituerait une forme de « monophysisme sacerdotal » : la Grâce se déploierait dans le prêtre en absorbant sa nature humaine.

« Gratia non tollit naturam, sed perficit » (« la Grâce ne remplace pas la nature, mais l'élève »), enseigne bien au contraire saint Thomas d'Aquin.

Tous les prêtres n'ont pas tous les talents : prédicateur, organisateur, animateur d'enfants, de jeunes, artisan de paix, négociateur, animateur de réunions, organisateur du calendrier, gestionnaire des finances,... Certains charismes conviennent mieux à certaines missions.

Si de nombreux prêtres se déploient avec bonheur dans le rôle de curé, le Vicariat général fait régulièrement l'expérience que d'autres ne sont pas faits pour pareille mission et le paient par des burn-out, excès d'alcool, irascibilité, désorganisation chronique, etc.

De zélés prêtres, qui brillent en aumônerie, dans un sanctuaire, comme vicaires, accompagnateurs spirituels ou prédicateurs, s'épuisent quand on les nomme responsables d'une unité pastorale. Ils sont malheureux et chagrinent leurs paroissiens. Cela n'aide nullement à améliorer l'image du presbytérat, et donc de l'Église, dans le diocèse.

Le diocèse de Liège fait donc tout son possible pour éviter cela.

Dans de nombreux cas, c'est le prêtre lui-même qui demande à l'autorité diocésaine de ne pas, ou de ne plus être curé.



Le salut des âmes est la loi suprême dans l'Église

Plutôt que de nommer à tout prix septante curés, dont certains seraient inadaptés à la tâche, l'autorité diocésaine choisit d'appliquer par moments l'exception prévue par le canon 517,2°, et ce pour le bien, tant des fidèles que du clergé. Ce n'est pas par hasard que le dernier canon du Code de droit canonique se termine par : « sans perdre de vue le salut des âmes qui doit toujours être dans l'Église la loi suprême » (canon 1752).

Or le « salut des âmes » implique que la structure d'une unité pastorale aide pasteurs et fidèles à témoigner du Royaume de Dieu.

Telle est la vraie raison pour laquelle l'évêque nomme parfois un ou plusieurs non-prêtres à la tête d'une unité pastorale, que ce soit pour une période transitoire, ou une durée indéterminée. Des motifs analogues expliquent que dans d'autres régions du globe, des fidèles laïcs reçoivent la faculté de baptiser (canon 861, 2°) ou d'assister aux mariages (canon 1112, 1°). C'est même le cas dans le diocèse de Chiclayo au Pérou, dont notre pape actuel fut jadis l'évêque.

Pour l'instant, cinq unités pastorales sur les septante que compte le diocèse de Liège, vivent sous l'exception du canon 517,2°. D'autres suivront. Ceci n'a rien d'idéologique et plusieurs unités pastorales qui ont fonctionné de la sorte, ont par la suite accueilli un curé.

L'évolution va donc dans les deux sens et suit, pour seule ligne de conduite, le salut des âmes... qui demeure la loi suprême dans l'Église.

L'équipe du Vicariat Général,

Chanoine Eric de Beukelaer, vicaire général
Anne Charpentier, adjointe pour la pastorale
Vincent Philippart de Foy, adjoint pour le temporel

Sœur Annick Goetyneck, membre
Diacre Hubert Valkeners, membre
Damien Honnay, chancelier et membre



© Dominique SERVAIS

FABRIQUES D'ÉGLISE



CHANGEMENT DE TRÉSORIER : OBLIGATION DE DRESSER UN « COMPTE DE CLERC À MAÎTRE »

Lorsqu'une fabrique est amenée à changer de trésorier, en plus de l'obligation de procéder à une nomination par les votes au conseil et au bureau des marguilliers, il convient au conseil de valider le compte de **clerc à maître** entre l'ancien et le nouveau trésorier.

En raison de sa qualité de trésorier public, **un trésorier ne peut pas démissionner sans avoir réalisé cette procédure** car il reste responsable de sa gestion tant que les formalités n'ont pas été accomplies.

Le trésorier sortant (ou ses héritiers en cas de décès) soumet au conseil de fabrique un compte de clerc à maître. Ce compte de fin de gestion comprend l'intervalle à partir du dernier compte approuvé jusqu'à la cessation du mandat. Il est rédigé sur les formulaires ordinaires des comptes. (NB: pour plus de facilité, il est conseillé de faire coïncider le changement de trésorier avec l'approbation du compte annuel).

Le conseil de fabrique doit approuver le compte de clerc à maître, accorder quitus au trésorier sortant et élire le nouveau trésorier. Sur le site internet du diocèse ou sur demande, notre service vous délivrera un modèle de délibération ad hoc.

Copie de cette délibération doit être transmise au Gouverneur, au Conseil communal et à l'Évêché.

DIVERSES INDEXATIONS (BAUX À FERME, RÉMUNÉRATION,...)

Toutes les indexations sont désormais communiquées sur les pages « Fabrique d'Eglise » du site internet du diocèse. <https://www.evechedeliege.be/fr/fonctionnement-documents-utiles>.

DÉFRAIEMENT DES BÉNÉVOLES OU VOLONTARIAT

Les fabriques peuvent recourir à ce système pour défrayer les personnes lui venant en aide pour certaines tâches (sacristain, nettoyage, organiste,...).

L'intérêt est l'absence de charges sociales et de précompte professionnel, tant que l'on reste en deçà des plafonds légaux. Ce système ne peut pas s'appliquer aux membres du conseil. Les règles légales, des modèles de convention et les limites monétaires applicables sont repris en détail sur le site internet www.levolontariat.be.

Les plafonds d'indemnités sont soumis à indexation.

Année	Max. journalier	Max. annuel
2026	44,02 €	1.760,83 €
2025	42,31 €	1.692,51 €

Les remboursements des frais de déplacements, dans le cadre du volontariat, sont eux indexés soit annuellement, soit trimestriellement (voir sur le site internet levolontariat.be).

- Annuel **0,4449 € par km** (du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026)
- Trimestriel

0,4326 € par km	Du 1er janvier 2026 au 31 mars 2026
0,4312 € par km	Du 1er octobre 2025 au 31 décembre 2025

MARCHÉS PUBLICS : POINTS D'ATTENTION

Pour rappel, une fabrique est un établissement public et pour tous les achats, travaux et services, il faut respecter les règles des marchés publics. Diverses notes et formations prodiguées par notre service ont bien précisé les modalités d'application. Nous vous y référons. Il s'agit ici de rappeler quelques points d'attention pour éviter de mauvaises surprises.

1. Obligation de vérification de la solvabilité et de retenue éventuelle :

Vous avez fait exécuter des travaux immobiliers par un **entrepreneur** et vous vous demandez si vous devez retenir des montants lorsque vous payez la facture ? Cela peut en effet être le cas si votre entrepreneur a des **dettes envers le fisc ou l'ONSS et est actif dans le secteur de la construction ou du gardiennage**.

Via www.checkobligationderetenue.be, vous pouvez voir si vous devez effectuer une retenue en introduisant le numéro d'entreprise de l'entrepreneur et en cliquant sur « Check ». C'est la seule façon de savoir avec certitude si votre entrepreneur a des dettes.

1.a Pas d'obligation de retenue

Vous pouvez créer **une attestation de consultation d'obligation de retenue**. Cette attestation n'est valable que pour **une période limitée**. Elle est valable jusqu'à la date indiquée. Si vous payez la facture au plus tard à cette date, vous ne devez rien retenir. Si vous payez la facture après cette date, vous devez à nouveau consulter le site Internet avant d'effectuer le paiement.

1.b Obligation de retenue

Cela ne vaut que le jour de la consultation car l'entrepreneur ou le sous-traitant peut payer sa dette fiscale ou non fiscale à tout moment ou avoir obtenu un plan de

remboursement auquel il adhère. Si vous ne payez pas la facture le même jour, vous devez à nouveau consulter le site Internet le jour où vous souhaitez réellement payer la facture.

Si l'entrepreneur a des dettes sociales, vous devez **retenir 35 % du montant dont vous lui êtes redevable et les reverser** à l'ONSS.

Si un entrepreneur présente des dettes fiscales, vous devez **retenir 15 % du montant dont vous lui êtes redevable et les reverser** au SPF Finances.

A défaut d'avoir effectué les retenues éventuelles, **la fabrique sera solidairement responsable** des paiements des dettes sociales et/ou fiscales.

2. Le versement d'acompte pour des travaux à venir est à exclure

Autre point important : ne jamais accepter de payer des acomptes tant que le travail n'est pas exécuté.

Un cas vécu : Une fabrique de notre diocèse vient de l'apprendre à ses dépens : la fabrique verse des acomptes (sans non plus vérifier la solvabilité de son entrepreneur), le début du chantier est reporté et l'entreprise tombe en réorganisation judiciaire, sans avoir exécuté le moindre travail... La fabrique est dépouillée des montants des acomptes avec peu d'espoir de retrouver quoi que ce soit, et en plus, le fisc et/ou l'ONSS pourront lui faire payer des dettes de l'entreprise car la fabrique n'a pas vérifié la solvabilité et n'a pas fait de retenue !

3. Vérification du numéro de compte du fournisseur

Les fraudes à la facture existent et certaines de nos fabriques en ont été victimes !

Il convient au trésorier de s'assurer, par tous les moyens, de la véracité du numéro de compte sur lequel il va verser le montant des factures reçues : que ce soit avec des

factures papier, ou le numéro de compte pourrait avoir été falsifié, ou avec des emails qui auraient de même usurpé des coordonnées.

La récente obligation pour les banques de vérifier, lors de l'encodage des virements, la corrélation entre la dénomination officielle du compte et le nom encodé par le débiteur, va certainement limiter ces cas, mais le mot d'ordre est de rester prudent pour ne pas devoir payer deux fois !

4. Plateforme e-procurement

Désormais, les marchés publics les plus importants (supérieurs à 30.000 euros HTVA) doivent tous être **introduits sur la plateforme publique BOSA e-procurement**.

On accède à cette plate-forme par la carte d'identité électronique ou le « itsme » d'un des mandataires officiels de la fabrique : il faut au préalable bien vérifier que les mandats ont bien été introduits PAR la fabrique auprès de la BCE (Banque Carrefour des Entreprises).

Le recours aux services d'un auteur de projet (architecte), bien habitué à travailler avec les pouvoirs publics et les marchés publics, est vivement recommandé pour rédiger valablement techniquement et juridiquement les cahiers des charges et respecter les procédures légales, ainsi que pour remplir ces nouvelles obligations d'encodage. Voir nos nombreuses publications à cet égard.

Un « reporting » sur la plateforme e-procurement de tous les marchés supérieurs à 3.000 euros hors TVA, conclus par la fabrique sur l'année civile antérieure, est aussi devenu obligatoire depuis début 2026.

Philippe Lamalle

QUELQUES ÉCHÉANCES À NE PAS OUBLIER

Les ASBL, même de petite taille, doivent respecter plusieurs obligations annuelles. Voici un rappel succinct des principales démarches à réaliser à cette période : Assemblée générale ordinaire, registre UBO et déclaration fiscale.

Ces démarches sont essentielles pour assurer la bonne gestion et la conformité de vos ASBL. Merci aux administrateurs qui réalisent ces tâches avec ponctualité et soin.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Chaque ASBL doit tenir au moins une Assemblée générale « ordinaire » (AGO) par an. Cette AGO doit se tenir au plus tard six mois après la clôture de leur exercice comptable. Puisque l'exercice comptable de la quasi-totalité des ASBL du diocèse se termine le 31 décembre, **cette AG doit se tenir avant le 30 juin**.

Ce point a déjà été abordé dans le précédent bulletin officiel (Eglise de Liège, mars-avril 2026, pp. 14-15). N'hésitez pas à vous y reporter pour de plus amples informations.

Pour rappel, si au cours de cette AG a lieu une modification des statuts ou le renouvellement de certains mandats d'administrateurs, il faudra publier ces changements aux annexes du Moniteur belge.

DÉCLARATION UBO

Depuis 2018, toutes les ASBL doivent enregistrer leurs "bénéficiaires effectifs" dans le registre UBO. Les bénéficiaires effectifs d'une entité sont toutes les personnes physiques qui détiennent ou contrôlent l'entité concernée. Pour nos ASBL, il s'agit des administrateurs et

délégués à la gestion journalière.

Vous pouvez accéder au registre UBO, exclusivement en ligne, en suivant le lien suivant : <https://finances.belgium.be/fr/E-services/ubo-register>. Pour pouvoir réaliser ces démarches, il faut que votre fonction d'administrateur ou de délégué soit correctement renseignée à la Banque-Carrefour des entreprises.

Important :

- Toute modification (nouvel administrateur, départ, changement d'adresse...) doit être mise à jour dans le registre UBO **dans le mois** du changement.

- Une **confirmation annuelle** des données est également obligatoire, même s'il n'y a eu aucun changement de composition.

L'absence de mise à jour peut entraîner des sanctions administratives.

Pour vous aider, il existe une procédure complète (pas à pas, avec des captures d'écran) sur le site internet du Diocèse : www.evechedeliege.be/fr/documents-dinformation-pour-les-asbl. Ce document est issu d'une formation donnée par la Commission ASBL le 18/03/2023.

N.B. : A toutes fins utiles, il est précisé et rappelé que les fabriques d'église ne sont pas concernées par le registre UBO.

DÉCLARATION FISCALE DES ASBL

Les ASBL doivent introduire chaque année une déclaration fiscale, même celles qui n'ont aucun revenu imposable. Pour l'immense majorité de nos ASBL, il s'agit de la déclaration à **l'impôt des personnes morales**.

La déclaration doit être introduite dans les délais fixés par l'administration fiscale : en

règle générale, la date limite d'introduction de la déclaration est légalement fixée au dernier jour du septième mois qui suit celui de la clôture de l'exercice comptable (peu importe la date de l'assemblée générale).

Cette déclaration doit être rentrée en ligne via BIZTAX (<https://finances.belgium.be/fr/E-services/biztax>).

Les informations demandées pour les petites ASBL sont assez sommaires :

- Identification de l'association ;
- Joindre une copie des comptes annuels et du PV de la réunion qui les approuvés;
- Mention d'éventuels revenus imposables (placements, locations...).

Vincent Palmieri



© Luc Mathues

NOMINATIONS

NOMINATIONS PASTORALES



Au 1er mars 2026, **Monsieur Patrice Eubelen**, membre de l'équipe d'accompagnement spirituel, est nommé coordonnateur de l'équipe d'aumônerie du Valdor pour un mandat renouvelable de trois années dont la première est probatoire.



Au 1er mars 2026, **Madame Nancy Léonard** est nommée accompagnatrice spirituelle au sein de l'équipe d'aumônerie du CHC pour un mandat renouvelable de trois années dont la première est probatoire.



Au 1er mars 2026, **Madame Sylvie Uwurugwiro** est nommée animatrice pastorale à mi-temps au Service Diocésain des Jeunes (SDJ) au sein du Vicariat Cheminer et célébrer, pour un mandat renouvelable de trois années dont la première est probatoire.



Au 1er avril, **l'abbé Elvinus Musemakweli**, prêtre étudiant à Lumen Vitae, est nommé vicaire dominical dans l'unité pastorale Saint-Georges - Verlaine pour un mandat de trois années dont la première est probatoire.

DÉPARTS ET REMERCIEMENTS



Au 28 février 2026, le frère dominicain **Laurent Mathelot** a achevé son temps de mission au sein du diocèse de Liège. Il rejoint la Province dominicaine Saint-Thomas d'Aquin. Mgr l'évêque le remercie pour son engagement auprès des fidèles du diocèse et particulièrement ceux de la Sarthe et de l'UP de Huy.



Au 31 mars 2026, **l'abbé Jean-Marc de Terwangne** a terminé sa mission au sein du Foyer de Charité de Spa-Nivezé. Au 1er avril, il reçoit une nouvelle mission pastorale dans son diocèse d'origine. Mgr l'évêque le remercie pour le dévouement avec lequel il a collaboré à la vie spirituelle du diocèse de Liège durant de nombreuses années et il lui souhaite beaucoup de joie pour sa nouvelle nomination.

CATÉCHUMÉNAT

« IL(S) FRAPPE(NT) À NOTRE PORTE » : ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT

De plus en plus de jeunes (14 ans et plus) et d'adultes frappent à la porte de nos communautés pour demander le baptême, la confirmation, l'eucharistie ou redécouvrir la foi chrétienne. Ils arrivent avec leurs questions, leur histoire, leurs recherches spirituelles. Il est essentiel de leur offrir un accueil vrai, une rencontre d'écoute et de discernement. Chaque parcours est unique.

Les premiers pas

Le cheminement commence par la création d'une petite équipe. Celle-ci est indispensable : quelques chrétiens accompagnent le(s) candidat(s), partagent la Parole de Dieu, prient avec lui et accueillent ses questions, ses doutes, ses découvertes. Tous avancent ensemble, comme frères et sœurs en recherche. Ils se retrouvent à un rythme régulier qui convient à chacun.

Un chemin qui prend son temps

Un minimum d'une année est souhaitable pour permettre de traverser un cycle liturgique complet et enraciner la foi dans la vie concrète. Il est préférable d'éviter un parcours trop rapide. Selon les situations et le discernement, ce temps peut être prolongé.

Un chemin vécu en communauté

Le parcours se vit au niveau de l'unité pastorale, où sont célébrées les grandes étapes liturgiques (cf. le Rituel pour l'initiation chrétienne des Adultes). L'entrée en catéchuménat marque l'accueil du catéchumène par toute la communauté. Les rites (signe de la croix, entrée dans l'église, remise des Écritures) expriment cette intégration.

Étapes liturgiques incontournables

Durant le Carême précédant Pâques, les scrutins sont célébrés au cœur de l'assemblée dominicale. La communauté

prie à l'intention des futurs baptisés et se laisse elle-même appeler avec eux à la conversion.

Deux moments diocésains sont inévitables et structurants : la récollection et la célébration de l'appel décisif. Celle-ci a lieu le premier dimanche de Carême, à la cathédrale, autour de l'évêque, qui appelle les catéchumènes par leur prénom. Ces derniers y expriment leur engagement à recevoir les sacrements de l'initiation. La récollection les aide à se préparer intérieurement à cet engagement. Ces étapes sont fondamentales et jalonnent le parcours.

La Vigile pascale

La Vigile pascale est le moment privilégié pour célébrer les baptêmes d'adultes. Cette célébration sera vécue en unité pastorale. L'Église recommande d'y conférer ensemble les trois sacrements de l'initiation chrétienne : baptême, confirmation et eucharistie. Cette unité exprime pleinement la participation au mystère pascal du Christ.

Et après ?

L'accompagnement ne s'arrête pas au baptême. Le lien tissé avec la communauté paroissiale se poursuit : les nouveaux baptisés continueront à être invités et accueillis. En parallèle des initiatives proposées dans chaque unité pastorale, le service du catéchuménat organise chaque





année plusieurs rencontres: le petit déjeuner des néophytes (nouveaux baptisés) est un temps de retrouvailles et la journée du 11 novembre est l'occasion, autour d'une thématique chaque fois différente, de se rencontrer. Une belle manière de rappeler que personne ne marche seul.

Le service du catéchuménat

La mission du Service diocésain du Catéchuménat n'est pas de prendre en charge directement ces démarches, mais d'aider les pasteurs et les communautés à accueillir ces demandes et à les accompagner par diverses propositions. Elle propose des formations, des accompagnements et des pistes à ceux qui accompagnent des catéchumènes et souhaitent être soutenus dans leur mission. Les rendez-vous de catéchuménat pour les accompagnateurs organisés au niveau diocésain sont destinés à offrir une chance – car c'en est assurément une! – aux communautés locales de vivre cette

expérience enrichissante: s'ouvrir à de nouveaux venus à la foi. L'équipe diocésaine se met au service de cette perspective.

Chaque candidat (jeune de 14 ans et plus ou adulte) doit être inscrit auprès du Service du catéchuménat afin d'assurer le lien avec l'Église diocésaine, de garantir le bon déroulement des étapes et pour permettre le soutien de l'équipe locale.

Grâce à cette collaboration entre l'unité pastorale et le service diocésain, le chemin des catéchumènes devient véritablement une grâce partagée pour toute l'Église.

Audrey Geron,

Responsable du service du catéchuménat
Vicariat "Cheminer et célébrer"

Contact :

0494/13 80 83

catechumenat@evechedeliege.be



COLLECTES PRESCRITES VORGESCHRIEBENE KOLLEKTEN

16-17 MAI : DIMANCHE DES MÉDIAS CHRÉTIENS

Les médias et les outils de communication sont omniprésents dans notre vie, du GSM à la TV en passant par internet ou les périodiques en papier et, maintenant aussi l'IA. Il est fondamental que les chrétiens y soient attentifs.

Le diocèse de Liège est en première ligne : il promeut la radio RCF-Liège ; il dispose de son service de communication qui a rénové son site internet, anime les pages Facebook, Instagram, TikTok ainsi que YouTube.

Chaque premier vendredi du mois, il diffuse une lettre d'information de l'actualité du diocèse et deux fois par mois un agenda des événements annoncés en région liégeoise. Il rédige également des articles liégeois dans le journal Dimanche et assure la publication du journal officiel Eglise de Liège.

16.-17. MAI : SONNTAG DER CHRISTLICHEN MEDIENARBEIT

Medien und Kommunikationsmittel sind in unserem Leben allgegenwärtig, vom Handy über das Internet und Printmedien bis hin zum Fernsehen – und mittlerweile auch die KI. Es ist von grundlegender Bedeutung, dass wir Christen diese Entwicklung aufmerksam verfolgen.

Die Diözese Lüttich steht an vorderster Front: Sie fördert den Radiosender RCF-Liège; sie verfügt über einen eigenen Kommunikationsdienst, der ihre Website überarbeitet hat und die Seiten auf Facebook, Instagram, TikTok sowie YouTube betreut. Jeden ersten Freitag im Monat veröffentlicht er einen Newsletter mit aktuellen Nachrichten aus der Diözese und zweimal im Monat einen Veranstaltungskalender für die Region Lüttich. Außerdem verfasst er Artikel über Lüttich im Journal Dimanche und sorgt für die Veröffentlichung des offiziellen Amtsblatt B.O. Eglise de Liège.

20-21 JUIN : PROJETS DU PAPE LÉON

La collecte pour les projets du pape Léon, les 20 et 21 juin 2026, est destinée à soutenir le pape dans ses différentes initiatives pastorales. Nous connaissons les préoccupations du pape Léon pour l'écologie, pour la justice sociale, pour les populations victimes de guerres, de pandémie ou de cataclysmes, pour la réforme de l'Église, pour le souci du témoignage et de la mission des chrétiens. Ces projets demandent un investissement matériel et financier. C'est pourquoi chaque Église locale coopère au soutien des initiatives du pape par une contribution annuelle. Cette collecte est connue aussi sous le nom de « Denier de saint Pierre ». Merci d'avance pour votre générosité en faveur (des projets) du pape Léon.

20.-21. JUNI : PROJEKTE UNSERES PAPSTES

Die Kollekten für die Projekte von Papst Leo am 20. und 21. Juni 2026 sollen den Papst in seinen verschiedenen pastoralen Initiativen unterstützen. Wir kennen die Anliegen von Papst Leo in den Bereichen Ökologie, soziale Gerechtigkeit, Unterstützung der Opfer von Kriegen, Pandemien und Katastrophen, Reform der kirchlichen Strukturen, Zeugnis und Mission der Christen. Diese Projekte erfordern materielle und finanzielle Investitionen. Deshalb unterstützt jede Ortskirche die Initiativen des Papstes mit einem jährlichen Beitrag. Diese Kollekte wird auch als „Peterspfennig“ bezeichnet. Vielen Dank im Voraus für Ihre Großzügigkeit zugunsten (der Projekte) von Papst Leo.



Numéro de compte bancaire

BE93 3631 4768 5267

ASBL Évêché de Liège

25, rue de l'Évêché – 4000 Liège

Communication

Collecte prescrite 'Nom de la collecte'

Kontonummer

BE93 3631 4768 5267

VoG Évêché de Liège

25, rue de l'Évêché – 4000 Liège

Mitteilung

Vorgeschriebene Kollekte 'Name der Kollekte'

NOTICES DE DÉCÈS

+ ABBÉ ÉTIENNE FILÉE



L'abbé Etienne Filée, né à Nandrin le 14 août 1935, ordonné prêtre à Nandrin le 16 juillet 1961, est décédé le 23 février 2026.

J'adresse mes vives condoléances à la famille et aux amis de l'abbé Etienne Filée. Eddy a suivi sa formation théologique aux Séminaires de Saint-Trond de Liège. Ensuite il a fait une licence en théologie à l'Université catholique de Louvain. En 1964, il est nommé professeur au Collège Saint-Quirin de Huy et vicaire dominical à Amay. En 1971, il est nommé professeur au Séminaire de Namur, pour les cours de la section de philosophie; il se spécialisait dans les cours d'éthique. Durant ce temps, il était desservant à Ellemelle. En 1977, il devient professeur à l'Athénée de Marchin et à l'École normale des Rivageois à Liège. En 1983, il est nommé inspecteur diocésain de religion et desservant de la paroisse de Villers-le-Temple. Durant sa pension, il s'est fait discret en habitant à Villers-le-Temple, puis en maison de repos et de soin. Il accueillait volontiers les visiteurs de malades de l'Unité pastorale.

Étienne a donné le meilleur de lui-même dans son ministère de prêtre dans l'enseignement au service de ses élèves. Le diocèse de Liège lui est très reconnaissant pour son engagement et son témoignage.

Jean-Pierre Delville, évêque de Liège
24 février 2026

+ ABBÉ FRANÇOIS BRANDT



L'abbé François Brandt, né à Henri-Chapelle le 18 août 1938, ordonné prêtre à Liège le 8 juillet 1962, est décédé le 17 février 2026.

J'adresse mes vives condoléances à la famille et aux amis de l'abbé François Brandt. Après ses études au Séminaire, il a fait des études sociales à l'ISCO (Institut supérieur de culture ouvrière), l'organe de formation du Mouvement ouvrier chrétien (MOC). Il s'est formé aussi à la FOPES, Faculté ouverte de politique économique et sociale, à l'Université catholique de Louvain. Il a été nommé vicaire à Saint-Remacle à Verviers en 1962 ; puis curé à Retinne en 1973. De 1978 à 1994, il a été desservant à Comblain-au-Pont et aumônier des œuvres sociales pour la région Ourthe-Amblève. De 1994 à 2017, il était vicaire à Mangombroux et aumônier des œuvres sociales à Verviers. Il s'est engagé dans le MOC (Mouvement ouvrier chrétien) comme aumônier pendant trente ans ; il a été membre de la Fraternité des aumôniers du MOC et a acquis beaucoup d'expertise grâce au MOC, grâce à des animations dans des groupes et des contacts très humains avec les gens du monde ouvrier. On disait de lui : "François, le mec du MOC qui n'a jamais fini de faire le mic-mac." Il s'est aussi engagé pendant trente ans dans les pèlerinages des familles populaires à Lourdes ; il disait volontiers : « Le Miracle de Lourdes, c'est que les pèlerins peuvent se confier en profondeur ». Il a ensuite été aumônier dans le Centre de convalescence de Spa-Nivezé, auprès des convalescents et des groupes de vacanciers, pendant 15 ans, jusqu'à ses 80 ans, en faisant équipe avec Paul Franck et Eric Quoibion. Il s'est aussi engagé comme aumônier de vacances avec les Mutualités chrétiennes et le syndicat chrétien. Après sa pension, il participait aux eucharisties de la maison de repos de Pannesheydt à Montzen. François appréciait particulièrement le chiffre 8, celui de l'infini et de l'Eternité, disait-il : en effet, il était né le 18/08/1938 et il avait été ordonné un 8 juillet.

Toute sa vie, il a servi Dieu et les autres avec humilié, écoute et bonté. Il a accompagné ainsi des générations de chrétiens, surtout dans le milieu ouvrier. Il s'est mis au service des pauvres et des défavorisés. Il a donné le meilleur de lui-même dans son ministère de prêtre, qu'il a exercé remarquablement, avec souci apostolique, sensibilité sociale et engagement spirituel. Je rends grâce au Seigneur pour son ministère au service de Dieu et du diocèse de Liège.

Jean-Pierre Delville, évêque de Liège
23 février 2026

+ JEAN-JOSEPH IMBERECHTS



L'abbé Jean-Joseph Imberechts, né à Gembloux le 29 avril 1946, ordonné prêtre du diocèse de Namur le 9 juillet 1972, est décédé le 20 mars 2026.

J'adresse mes vives condoléances à la famille et aux amis de l'abbé Jean-Joseph Imberechts. Jean-Joseph a acquis une licence en théologie morale à Rome. Il est entré dans l'Institut séculier du Prado et a développé une vocation missionnaire. C'est ainsi qu'il a été nommé vicaire épiscopal pour le Tourisme et les missions, au diocèse de Namur, tout en étant pendant dix ans curé de Temploux. Puis il a été envoyé au Pérou pendant six ans, puis au Tchad, ainsi qu'en Syrie. Au total, il a visité 53 pays. Il était toujours prêt à créer des liens et à favoriser les contacts.

Il a fondé en 1999 la Fraternité Œcuménique Internationale (F.O.I.), manifestant ainsi son souci d'engagement pour l'unité des Églises. En 2009, il est venu au diocèse de Liège, il a été nommé vicaire à Saint-Nicolas puis à Seraing. Il a été pensionné en 2011. Il s'est affilié à la Congrégation des Sœurs Franciscaines de Notre-Dame des Anges, dont il est devenu l'aumônier. Il s'est dévoué sans compter pour cette mission jusqu'à son dernier jour.

Il a donné le meilleur de lui-même dans son sacerdoce, qu'il a exercé avec ferveur spirituelle, grande humanité, esprit missionnaire et sensibilité aux gens. J'exprime au Seigneur et devant vous tous ma reconnaissance pour le témoignage de foi que Jean-Joseph nous a donné et pour son sens de l'amitié envers ses frères et sœurs.

Jean-Pierre Delville, évêque de Liège
24 mars 2026

+ ABBÉ LOUIS BOINON



L'abbé Louis Boinon, né le 27 juillet 1934, ordonné prêtre 2 juillet 1967, est décédé le 9 avril 2026.

J'adresse mes vives condoléances à la famille et aux amis de l'abbé Louis Boinon. Après ses études au Séminaire, il a été nommé vicaire à Jemeppe. En 1975, il est devenu curé à Angleur-Kinkempois. Puis il a été nommé curé de Tilff et de Méry. En 1988, il est devenu curé de Braives Notre-Dame et de Fallais, jusque 2002, année où il a été admis à la pension. Il a accompagné des groupes du renouveau charismatique à Huy. Il a terminé sa vie au Carrefour Saint-Antoine, où il est arrivé en 2015 et où il a été soigné avec générosité. Depuis un long moment, toute communication avec lui était impossible : il ne parlait plus. Je remercie la direction, le personnel et les autres résidents pour ce qu'ils ont fait pour lui.

Toute sa vie, Louis a servi Dieu et les autres avec humilié, écoute et bonté. Il a accompagné ainsi des générations de chrétiens. Il a donné le meilleur de lui-même dans son ministère de prêtre, qu'il a exercé avec souci apostolique, gentillesse et dévouement.

Jean-Pierre Delville, évêque de Liège
12 avril 2026

RETROUVEZ LE DIOCÈSE DE LIÈGE SUR



[diocese.de.liege](https://www.diocese.de.liege)



[Diocèse de Liège - Bistum Lüttich](https://www.diocese.de.liege)



[.diocesedeliege](https://www.diocesedeliege)



[Diocèse de Liège](https://www.diocese.de.liege)



[Diocèse de Liège](https://www.youtube.com/diocese.de.liege)

ABONNEMENTS 2026:

"Dimanche - Eglise de Liège" - 46 numéros par an
"Eglise de Liege - Bulletin officiel" - 6 numéros par an

- Abonnement simple papier (tarif spécial pour les fabriques d'église) : 75€
- Abonnement digital + papier : 85€
- Abonnement soutien : 95€

Par virement sur le compte: BE09 7320 2154 4357
au nom de Cathobel asbl: Chaussée de Bruxelles
67/2, 1300 Wavre.

Contact : abonnement@cathobel.be
Tél.: 010/23.59.00 / Fax: 010/23.59.08

POSSIBILITÉ POUR LES GERMANOPHONES

Abonnement " Eglise de Liège - Bulletin officiel"
- 6 numéros par an

- Abonnement individuel : 35€
- Abonnement de soutien : 55€
- Abonnement pour l'étranger : 45€

Par virement sur le compte BE93 3631 4768 5267
(BIC : BBRUBEBB) au nom de l'Evêché de Liège asbl
Contact : Secrétariat Economat
Tél. : 04/230.31.62

VOS COMMUNIQUÉS ET VOS ILLUSTRATIONS

à rentrer au Service Communication:
communication@evechedeliege.be

EGLISE DE LIÈGE:

104e année

RÉDACTEUR EN CHEF ET ÉDITEUR RESPONSABLE:

Bénédicte Swinnen

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO:

Éric De Beukelaer, Anne Charpentier, Mgr Jean-Pierre Delville, Marc Dahm, Francois Delooz, Soeur Annick Goetynck, Bénédicte Hautier, Damien Honnay, Diacre Hubert Valkeners, Philippe Lamalle, Luc Mathues, Sandra Otte, Vincent Palmieri, Vincent Phillippart De Foy, Carmelina Volpe

RÉDACTION - ADMINISTRATION:

Service de Presse et de Communication,
Rue des Prémontrés 40 - 4000 Liège
Tél.: 04/223.15.26

SECRETARIAT:

communication@evechedeliege.be

DIRECTION:

responsable.communication@evechedeliege.be

MISE EN PAGE:

Romane Gathy

IMPRESSION:

Imprimeries Malinoises SA.
Maanstraat 8, 2800 Mechelen
Tel.: 015/20.35.19 - www.medru.be

